

Micro-ondes : Ami ou ennemi ?

**Le four à micro-ondes est très apprécié dans les foyers occidentaux. Presque personne ne sait que la technologie des micro-ondes est également utilisée comme technologie d'armement depuis la Seconde Guerre mondiale. Le four à micro-ondes se révèle-t-il être par cela un ennemi invisible dans nos cuisines ?**

Wouah, il faut que ça aille vite maintenant. Oh, j'ai une de ces faims. Est- ce que tu connais ça aussi, vite mettre quelque chose au micro-ondes et c’est chaud en une minute. Mais je n'ai pas de micro-ondes, aussi pratique que cela paraisse. Voici en effet ce que j'ai appris :
Nos fours à micro-ondes actuels sont basés sur la découverte allemande des ondes électromagnétiques, qui ont été utilisées pendant la Seconde Guerre mondiale pour l'ingénierie des communications, mais aussi de plus en plus pour la technologie des armes. On a vite découvert que cette technologie était aussi merveilleusement adaptée pour réchauffer la nourriture des soldats.
Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, des fours à micro-ondes ont également été proposés aux ménages. Cependant, l'Union soviétique, après avoir fait des recherches sur cette technologie, en a interdit la production et l'utilisation en 1976, car les scientifiques soviétiques avaient découvert que les aliments chauffés par les micro-ondes endommageaient le sang.
Cependant, les fabricants de micro-ondes continuent de nier la nocivité de cette technologie et ont empêché par la voie judiciaire de nombreux chercheurs de publier leurs études. Ce qui a été utilisé à des fins de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale devrait-il vraiment être notre ami et notre aide au foyer aujourd'hui ?
Pas pour moi. Je préfère attendre deux ou trois minutes de plus que mon repas soit chaud. Et c’est avec bonne conscience, en pleine connaissance des faits et une bonne sensation dans mon estomac que j'utilise la cuisinière. Voilà, c'est fait ! Alors, bon appétit !

**de hub./abu.**

**Sources:**

[www.scheiblhoferconsulting.at/userupload/editorupload/files/files/Mikrowellen\_koennen\_Krebs\_erzeugen.pdf](https://www.scheiblhoferconsulting.at/userupload/editorupload/files/files/Mikrowellen_koennen_Krebs_erzeugen.pdf)[www.freiheitistselbstbestimmtesleben.de/pdf/Mikrowelle\_Warnung\_vor\_biologischen\_Folgen.pdf](https://www.freiheitistselbstbestimmtesleben.de/pdf/Mikrowelle_Warnung_vor_biologischen_Folgen.pdf)[www.schrotundkorn.de/lebenumwelt/lesen/sk9910o1.html](https://www.schrotundkorn.de/lebenumwelt/lesen/sk9910o1.html)
[www.weltderphysik.de/gebiet/teilchen/licht/elektromagnetisches-spektrum/mikrowellen/](https://www.weltderphysik.de/gebiet/teilchen/licht/elektromagnetisches-spektrum/mikrowellen/)[www.wissen.de/essen-aus-der-mikrowelle](https://www.wissen.de/essen-aus-der-mikrowelle)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Alimentation - [www.kla.tv/Alimentation](https://www.kla.tv/Alimentation)

#PresentationPrivee - Présentation privée - [www.kla.tv/PresentationPrivee](https://www.kla.tv/PresentationPrivee)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.